



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	5
Absents	1
Total des votes	34

9.1

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 septembre 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Laurette MONLON à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0104_2026 Commerce - Acquisition licence IV - approbation - autorisation-.

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du commerce local et du centre-ville, la commune souhaite acquérir une licence IV issue de la liquidation judiciaire de la SAS Le Beau Bar à Louviers (27), au prix de 10 000 € net vendeur.

La licence IV constituant un outil permettant de faciliter l'installation ou la reprise future d'un café, bar, restaurant ou débit de boissons, et ainsi contribuer à l'attractivité, à la convivialité et au lien social sur la commune, il convient de saisir l'opportunité de la cession de cette Licence IV auprès du mandataire judiciaire Mandateam.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette Licence de 4ième catégorie pour un montant de 10 000 euros net vendeur et d'organiser son transfert.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 3331-1, L. 3332-11 et L. 3333-1 ;

VU le Code de commerce, notamment son article L. 642-19 ;

VU le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire prononcé à l'encontre de la SAS LE BEAU BAR (sis à Louviers - 27400) par le Tribunal de Commerce d'Évreux ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite contribuer au maintien et au développement de l'activité commerciale et de l'animation du centre-ville ;

CONSIDÉRANT que la présence d'un établissement proposant une activité de café, bar, restaurant ou débit de boissons constitue un élément participant à l'attractivité, à la convivialité et au maintien du lien social sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite, dans le cadre de sa politique de dynamisation du commerce local, disposer d'une licence IV afin de permettre son exploitation ou de préserver cette possibilité pour un futur exploitant ;

CONSIDÉRANT qu'une licence IV constitue un élément patrimonial et économique susceptible de faciliter l'installation ou la reprise d'un établissement et de contribuer ainsi au maintien d'une activité commerciale sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur d'une licence de 4ème catégorie ;

CONSIDÉRANT la licence IV mise à la vente par la SCP MANDATEAM dépendant de la liquidation judiciaire de la SAS LE BEAU BAR à Louviers (27) ;

CONSIDÉRANT les échanges avec Maître ZOLOTARENKO, mandataire judiciaire.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Par 33 votes Pour,
Et 1 abstention
Olivier LEMERCIER*

D'APPROUVER l'acquisition par la commune de la licence IV issue de la liquidation judiciaire de la SAS LE BEAU BAR, au prix net vendeur de 10 000 euros (dix mille euros).

D'INSCRIRE au budget communal les crédits nécessaires à cette acquisition et aux frais qui lui sont liés ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents, formulaires Cerfa et pièces administratives afférents à cette acquisition et à son transfert.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

S²LO

Pont-Audemer,

ID : 027-200077329-20260922-DEL_0104_2026-DE

Pour extrait certifié conforme

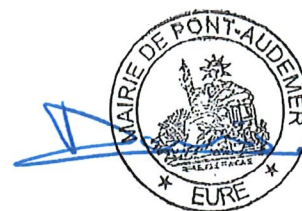
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026



ID : 027-200077329-20260922-DEL_0104_2026-DE